



Service de presse

☎ : 01 48 18 84 70

Fax : 01 48 57 15 20

COMMUNIQUE DE LA C.G.T.

la Polémique Leclerc : le gouvernement dissimule les vraies questions

Au moment où le CERC (Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale) révèle – une nouvelle fois – l'état de pauvreté qui frappe une partie croissante de la population, touchant en particulier un million d'enfants, la polémique entre les Centres Leclerc et le gouvernement sur la baisse du pouvoir d'achat a quelque chose de choquant.

Michel Leclerc a raison de souligner qu'une grande partie des ménages a perdu en pouvoir d'achat en 2003 du fait de l'augmentation du coût du logement, des tarifs de l'assurance et des tarifs publics. En revanche, est-il légitime que Michel Leclerc prenne la tête de cette bataille, lui qui, comme tous les grands réseaux de distribution, fait peser une contrainte sans limite sur ses fournisseurs industriels et agricoles ? Combien d'emplois a-t-il détruit en France ? Combien de délocalisations a-t-il favorisé ?

Si M. Leclerc est tellement soucieux du pouvoir d'achat qu'il commence par relever les salaires des personnels de son enseigne et qu'il cesse d'imposer des prix sans cesse plus réduits à ses fournisseurs.

Quant au gouvernement, qui prétend lui répondre, affirmer comme il le fait que le pouvoir d'achat aurait augmenté, apparaît en complet décalage avec ce que vivent les salariés, d'autant qu'il est avec le patronat, responsable des faibles augmentations salariales ces dernières années.

La polémique sur les statistiques ne doit pas masquer l'essentiel :

Depuis des années, une majorité de salaires, de retraites et de minima sociaux n'a pas suivi l'évolution du coût de la vie. L'augmentation effarante du nombre de salariés surendettés en témoigne. On sait que l'Indice INSEE n'est pas l'outil approprié pour mesurer cette dégradation. C'est pourquoi, les augmentations doivent aller au-delà de la hausse des prix mesurée par l'INSEE. Remettre le niveau des salaires à la hauteur des besoins relève de l'urgence.

La C.G.T. exige de revenir tout de suite à un SMIC unique et de le porter à 1 400 euros par mois.

Au-delà des mécanismes légaux d'évolution du SMIC, la C.G.T. demande un débat sur la mise en place d'un outil d'évaluation des dépenses minimales auxquelles tout salarié, tout ménage doit faire face, afin de vérifier que le niveau de salaire minimum permet de couvrir les besoins fondamentaux de chacun.

Montreuil, le 18 février 2004